

le mercredi 20 novembre 2002

10 heures

Prière.

M^{me} Weir (Saint John Harbour) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition au nom de gens du Nouveau-Brunswick, qui demandent que la Chambre constitue une commission pour examiner les augmentations de tarifs futures des compagnies d'assurance. (Pétition 1.)

M. Richard invoque le Règlement; il se plaint que le texte distribué d'une déclaration du ministre des Transports était unilingue.

Le premier ministre intervient sur le rappel au Règlement et signale que la déclaration a été faite, et son texte distribué, dans les deux langues officielles.

Le président déclare que, selon les usages de la Chambre, les textes comme ceux des déclarations de ministres devraient être distribués dans les deux langues officielles en même temps.

Le président présente les pages pour la session : Nicholas Ouellette, de Hatfield Point, maintenant page en chef, Jarrette Bannister, d'Elgin, Andy MacNeil, de Durham Bridge, et Janice Linton, de Perth-Andover, sont de retour.

Les nouveaux pages sont les suivants : Jonathan Taylor, de Glencoe ; Joel Rodgers, de Grove Hill ; Joel Graham, de Woodstock ; Jessie Davis, de Guelph, en Ontario ; Zita Nyarady, de Fredericton ; Jill Meade, de Long Reach ; Rose Campbell, de Fredericton ; Michelle Sarchfield, de Scotch Lake ; Melissa MacKinley, de Miramichi.

Le président accueille à la Chambre Anne Lehmann, de Neustrelitz, en Allemagne, qui participe à un programme d'échange d'étudiants et fait un stage à l'Assemblée.

Il est unanimement convenu de prolonger la période des questions orales de 15 minutes.

Sont déposés et lus une première fois les projets de loi suivants :

par l'hon. M^{me} Jardine :

2, *Loi modifiant la Loi sur les municipalités* ;

par l'hon. N. Betts :

3, *Loi modifiant la Loi sur l'évaluation* ;

par l'hon. M. Mesheau :

4, *Loi modifiant la Loi sur l'aide aux municipalités* ;

5, *Loi modifiant la Loi sur l'administration du revenu* ;

6, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le capital des corporations financières* ;

7, *Loi modifiant la Loi de la taxe sur le tabac* ;

par l'hon. P. Robichaud :

8, *Loi modifiant la Loi sur le développement du tourisme* ;

par l'hon. M. Green :

9, *Loi modifiant la Loi sur la Cour provinciale* ;

par M. S. Graham :

10, *Loi modifiant la Loi sur l'éducation*.

Il est ordonné que ces projets de loi soient lus une deuxième fois à la prochaine séance.

M. S. Graham donne avis de motion 1 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que l'endettement des diplômés des écoles de médecine est extrêmement élevé ;

attendu que d'autres provinces et les États-Unis offrent d'importants incitatifs de désendettement aux nouveaux médecins ;

attendu que des collectivités connaissent de graves pénuries de médecins ;

attendu qu'il y a une pénurie reconnue de dispensateurs de soins de santé, y compris d'infirmiers et infirmières, de personnel infirmier praticien et d'autres ;

attendu que la meilleure chance qu'a le Nouveau-Brunswick de pallier la pénurie est de former des gens du Nouveau-Brunswick dans de telles professions ;

attendu que le coût des programmes de formation peut être prohibitif pour les jeunes qui désirent faire carrière dans la prestation de soins de santé ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à établir un programme de bourses en soins de santé du Nouveau-Brunswick pour les étudiants et étudiantes qui commencent leurs deux dernières années d'études dans une des professions en soins de santé désignées comme sous-dotées et qui acceptent de travailler dans la province après l'obtention de leur diplôme

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un plan d'aide au désendettement pour les nouveaux médecins qui commencent à exercer dans une collectivité désignée.

M. S. Graham donne avis de motion 2 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QU'une loi introduisant les infirmières praticiennes a été adoptée lors de la dernière session de l'Assemblée législative;

ATTENDU QUE l'Université du Nouveau-Brunswick offre seulement un programme d'infirmières praticiennes à temps partiel;

ATTENDU QU'il n'existe aucun programme francophone d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton;

ATTENDU QUE la demande pour des infirmières praticiennes est très élevée à travers le pays;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à établir un fonds spécifique pour un programme d'infirmières praticiennes à l'Université de Moncton et à l'Université du Nouveau-Brunswick.

M. S. Graham donne avis de motion 3 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Kennedy, il proposera ce qui suit :

attendu que les inscriptions sont en baisse dans le système scolaire du Nouveau-Brunswick ;

attendu que la baisse des inscriptions nous donne la possibilité d'améliorer les rapports élèves-enseignant et de fournir davantage de ressources aux enfants ayant des difficultés d'apprentissage ;

attendu que les rapports améliorés ont une incidence bénéfique sur les résultats scolaires ;

attendu que le gouvernement réduit actuellement le nombre de postes en enseignement ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre un gel du nombre de postes en enseignement dans le système d'éducation, et ce, pour trois années.

M. S. Graham donne avis de motion 4 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que tous les gens du Nouveau-Brunswick sont actionnaires d'Énergie NB ;

attendu que la consultation publique menée par l'opposition officielle a indiqué qu'une majorité écrasante de gens du Nouveau-Brunswick préfèrent maintenir le contrôle d'Énergie NB en tant qu'entreprise de service public de propriété publique ;

attendu que la déréglementation en Ontario a entraîné la flambée des tarifs, qui a mené le gouvernement de l'Ontario à déposer des mesures législatives plafonnant le prix de gros de l'électricité ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à adopter la politique de maintenir le contrôle et la propriété de l'infrastructure de production et de transport d'Énergie NB.

M. S. Graham donne avis de motion 5 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE le nord-est de la province du Nouveau-Brunswick accuse un déficit pour ce qui est du développement économique comparativement au reste de la province ;

ATTENDU QUE le taux de chômage, et surtout le taux de chômage saisonnier, est très élevé dans le nord-est de la province ;

ATTENDU QUE le nord-est de la province connaît un exode des jeunes de la région qui partent pour aller à l'université ou qui partent pour des meilleures possibilités d'emplois ;

ATTENDU QUE le gouvernement de la Nouvelle-Écosse a été très proactif en mettant sur pied, avec l'aide du gouvernement fédéral, la Société d'expansion du Cap-Breton et la Société de développement de Pictou;

ATTENDU QUE ces deux programmes de développement économique ont fait leurs preuves et que plusieurs emplois ont été créés grâce au dévouement du gouvernement de la Nouvelle-Écosse, qui a innové dans ces dossiers;

QU'IL SOIT RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à collaborer avec le gouvernement fédéral en vue de mettre sur pied un programme de développement économique inclusif pour le nord-est de la province, semblable à la Société d'expansion du Cap-Breton.

M. S. Graham donne avis de motion 6 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que les tarifs d'assurance automobile augmentent à un rythme alarmant;

attendu que les personnes âgées, qui ont souvent des revenus fixes, sont durement touchées par de fortes hausses des primes ;

attendu que d'autres provinces ont réussi à stabiliser les tarifs d'assurance automobile ;

attendu que le Comité spécial de l'assurance des voitures particulières a reçu beaucoup d'information sur le problème ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à prendre des mesures immédiates afin de résoudre la question de la montée en flèche des coûts de l'assurance automobile.

M. S. Graham donne avis de motion 7 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera ce qui suit :

attendu que 1 enfant sur 500 souffre d'autisme ;

attendu que, dans la cause *Auton c. Colombie-Britannique*, la Cour d'appel de la Colombie-Britannique a rendu une décision selon laquelle le défaut de la Colombie-Britannique de fournir un traitement efficace à un enfant souffrant d'autisme était une violation des droits de cet enfant en vertu de la *Charte canadienne des droits et libertés* ;

attendu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick a en main le rapport intitulé *Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick*, du Comité interministériel sur les services aux personnes autistes;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à mettre en oeuvre les recommandations du *Cadre d'action pour un système de prestation intégrée de services aux personnes autistes au Nouveau-Brunswick*.

M. S. Graham donne avis de motion 8 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE les montants maximaux des transferts du Programme de médicaments sur ordonnance de la province pour les personnes âgées au régime de Croix Bleue pour les personnes âgées, qui visent à couvrir les frais des médicaments sur ordonnance, ont été fixés en 1992 à 17 198 \$ pour une personne âgée seule et à 26 955 \$ pour les personnes âgées mariées et que ces montants demeurent inchangés;

ATTENDU QUE l'inflation au fil des ans réduit le pouvoir d'achat des gains des personnes âgées;

ATTENDU QUE le gouvernement a reconnu un tel fait en incorporant dans ses mesures législatives sur l'impôt provincial sur le revenu une disposition visant à empêcher la "dérive fiscale";

QU'IL SOIT RÉSOLU que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'examiner la faisabilité d'un rajustement du montant maximal au cours de l'année qui vient pour tenir compte de l'indice d'inflation ci-dessus pour les années qui se sont écoulées

et que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'envisager l'adoption d'une politique de rajustement automatique des transferts maximaux au titre du Programme de médicaments sur ordonnance de la province en fonction d'un indice d'inflation convenable afin d'empêcher que la dérive fiscale ne cause des difficultés aux personnes âgées.

M. S. Graham donne avis de motion 9 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que, le 1^{er} juin 2000, le ministre des Services familiaux et communautaires a déclaré : « l'examen des soins de longue durée est en cours et devrait être achevé d'ici l'automne »;

attendu qu'il s'est passé plus de deux années sans que soit publiée une stratégie des soins de longue durée;

attendu qu'il y a beaucoup de préoccupations à propos de l'accessibilité, de la viabilité et de la qualité des soins de longue durée dans la province du Nouveau-Brunswick;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à présenter et à mettre en oeuvre une stratégie des soins de longue durée pour les gens du Nouveau-Brunswick qui ont besoin de soins de longue durée dans notre province.

M. S. Graham donne avis de motion 10 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE le salaire horaire moyen des femmes est 79 % de celui des hommes du Nouveau-Brunswick;

ATTENDU QUE le Conseil consultatif sur la condition de la femme affirme qu'environ la moitié de l'écart salarial « est due à la sous-évaluation traditionnelle des emplois des femmes, qui sont moins bien rémunérés que bon nombre d'emplois traditionnellement réservés aux hommes »;

ATTENDU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick doit faire preuve de leadership dans le dossier de l'équité salariale;

ATTENDU QU'il y a encore des parties du service public auxquelles la *Loi sur l'équité salariale* ne s'applique pas et qui regroupent des employés du gouvernement du Nouveau-Brunswick;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à modifier la *Loi sur l'équité salariale* pour que celle-ci s'applique à toutes les parties du service public

et que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement du Nouveau-Brunswick à poursuivre activement un objectif pour que la *Loi sur l'équité salariale* s'applique au secteur privé.

M. S. Graham donne avis de motion 11 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Haché, il proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE les universités du Nouveau-Brunswick recevront du gouvernement provincial près de 168 millions de dollars de financement en 2001-2002;

ATTENDU QU'il n'y a pas de mécanisme obligeant les universités à rendre compte à l'Assemblée législative de la façon dont l'argent est dépensé;

ATTENDU QUE le Comité spécial de l'éducation a été constitué au début de la première session de la 54^e législature pour aborder les nombreuses questions et préoccupations liées à l'éducation de la population du Nouveau-Brunswick;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU que l'Assemblée législative autorise le Comité spécial de l'éducation à inviter des représentants des universités de la province à comparaître devant le comité afin d'examiner leurs dépenses et d'avoir un aperçu de leurs projets et de leurs priorités.

M. S. Graham donne avis de motion 12 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport intitulé *Les enfants priment tout* a été rendu public en juin 2000;

attendu que le rapport contenait 84 recommandations;

attendu que le rapport intitulé *Les enfants priment tout* a recommandé le recrutement de 177 autres travailleuses et travailleurs sociaux pour la protection de l'enfance, les enfants pris en charge, les services résidentiels pour enfants et les services d'adoption;

attendu que le recrutement n'a pas eu lieu;

attendu que la charge de travail était une question clé durant la grève récente des travailleuses et travailleurs sociaux;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à donner suite aux recommandations qui ont trait aux travailleuses et travailleurs sociaux dans le rapport intitulé *Les enfants priment tout*.

M. S. Graham donne avis de motion 13 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport intitulé *Les enfants priment tout* a été rendu public en juin 2000;

attendu que le rapport recommandait l'instauration d'un poste de défenseur des enfants et des jeunes « qui s'en fera le champion pour parler en leur nom »;

attendu que le rapport recommandait que le poste soit « un organisme impartial pour contribuer au succès de la vision du bien-être à l'enfance au Nouveau-Brunswick, cet organisme rendra des comptes à l'Assemblée législative et, dans le cas des Premières nations, à un comité tripartite » ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à instaurer un poste de défenseur des enfants et des jeunes.

M. S. Graham donne avis de motion 14 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu que le rapport intitulé *Les enfants priment tout* a été rendu public en juin 2000 ;

attendu que le rapport a soulevé des préoccupations au sujet des services aux jeunes de 16 à 18 ans qui passent à travers les mailles du filet de sécurité sociale ;

attendu que la New Brunswick Foster Families Association fait actuellement circuler une pétition pour des services améliorés et plus cohérents aux jeunes de 16 à 18 ans ;

attendu qu'aucune suite n'a jusqu'ici été donnée aux recommandations ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à examiner la prestation des services aux jeunes de 16 à 18 ans pour s'assurer que ces jeunes reçoivent les services et le soutien qu'ils nécessitent.

M. S. Graham donne avis de motion 15 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que les collectivités côtières sont extrêmement dépendantes des ressources durables et renouvelables de la mer pour leur prospérité ;

attendu que les économies côtières sont maintenant davantage diversifiées grâce à l'aquaculture et au tourisme, qui se sont ajoutés aux activités de pêche commerciale ;

attendu que le sous-ministre de l'Agriculture, des Pêches et de l'Aquaculture a confirmé récemment, au Comité des comptes publics, que le gouvernement provincial n'a aucune politique sur la pêche commerciale ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à consulter les représentants des intervenants des collectivités côtières dans toutes les régions du Nouveau-Brunswick et à élaborer une

politique des ressources côtières pour aider le gouvernement dans les décisions touchant les divers secteurs de l'économie côtière afin d'assurer l'harmonie parmi les secteurs ainsi que des collectivités côtières viables et prospères.

M. S. Graham donne avis de motion 16 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera ce qui suit :

attendu qu'un objectif clé du Conseil consultatif sur la condition de la femme est de sensibiliser «la population aux dossiers, aux programmes et aux services» ;

attendu que le Conseil consultatif sur la condition de la femme a lancé une campagne de sensibilisation à la nécessité de l'équité salariale ;

attendu que l'une des cibles de la campagne est les jeunes du Nouveau-Brunswick, en particulier les filles ;

attendu qu'un document de la campagne ne sera pas mis dans les salles de classe du Nouveau-Brunswick parce que le ministère de l'Éducation craint que le document ne soit pris hors contexte ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative exhorte le ministère de l'Éducation et le Conseil consultatif sur la condition de la femme à adopter une approche de collaboration dans la mise en oeuvre de cette importante campagne de sensibilisation dans nos écoles.

M. S. Graham donne avis de motion 17 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Lee, il proposera ce qui suit :

attendu que le Nouveau-Brunswick est doté d'une *Loi sur les jours de repos* ;

attendu que la *Loi sur les jours de repos* déclare « qu'il est souhaitable d'accorder autant que possible des jours de repos uniformes » ;

attendu que des exemptions à la *Loi sur les jours de repos* sont maintenant accordées fréquemment et de façon incohérente ;

attendu que des municipalités, le monde des affaires et des particuliers ont demandé au gouvernement d'énoncer une politique cohérente d'ouverture des magasins le dimanche ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative exhorte le gouvernement à renvoyer la *Loi sur les jours de repos* au Comité permanent de modification des lois afin d'obtenir l'apport du public sur des modifications possibles de cette loi.

M. S. Graham donne avis de motion 18 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a reconnu qu'une bonne infrastructure de transport est essentielle à la croissance économique ;

attendu que la croissance de l'économie de Grand Manan est restreinte à cause de l'impossibilité d'accroître le niveau du service de traversier en raison du terminal de 37 ans à Blacks Harbour, qui ne permet pas l'accostage de traversiers de taille suffisante ;

attendu que l'activité économique sur Grand Manan est avantageuse pour une bonne partie du sud du Nouveau-Brunswick ;

attendu que, tandis que le terminal de North Head était remplacé au printemps 1999, des plans étaient élaborés pour amorcer le processus de remplacement du quai de Blacks Harbour, plans qui ont été annulés lorsque le gouvernement actuel est arrivé au pouvoir ;

attendu que le ministre des Transports a signalé lors de l'étude de ses prévisions budgétaires cette année qu'il espérait voir des fonds dans le budget de capital cet automne pour construire le terminal de Blacks Harbour ;

qu'il soit résolu que l'Assemblée législative demande au gouvernement d'accorder une très haute priorité à la construction du quai de Blacks Harbour à temps pour l'entrée en service avant le redoub bisannuel en 2004 du traversier *Grand Manan V*.

M. S. Graham donne avis de motion 19 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Allaby, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les études, les lettres et le courrier électronique concernant l'état de l'avenir de l'hôpital de Minto ou d'un centre de santé communautaire pour la région de Minto, notamment une ventilation du budget comprenant les coûts en capital, les coûts de fonctionnement et toute compensation provenant des installations actuelles.

M. S. Graham donne avis de motion 20 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Richard, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, la correspondance, les lettres, les mémos, les études, les rapports et/ou les

évaluations concernant l'avenir de l'hôpital Stella-Maris-de-Kent situé à Sainte-Anne-de-Kent.

M. MacKenzie donne avis de motion 21 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. LeBlanc, il proposera ce qui suit :

attendu que les tests passés sur de nombreuses années aux élèves du Nouveau-Brunswick des secteurs francophone et anglophone montrent invariablement qu'il y a place à l'amélioration ;

attendu que le gouvernement actuel a pris des mesures pour améliorer la qualité de l'apprentissage offert aux enfants des secteurs anglophone et francophone de la maternelle à la 12^e année du système d'éducation ;

attendu que tous les élèves du Nouveau-Brunswick méritent de pouvoir faire partie et profiter d'un milieu d'apprentissage de la plus grande qualité possible ;

qu'il soit à ces causes résolu que le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue d'élaborer et de mettre en place des programmes, des programmes d'études et des options de gouvernance ayant un effet favorable sur la qualité des possibilités d'apprentissage offertes aux élèves du Nouveau-Brunswick.

M^{me} Dubé donne avis de motion 22 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyée par M^{me} Keddy, elle proposera ce qui suit :

ATTENDU QUE la formation, le recrutement et le maintien des médecins, notamment des médecins de famille et des spécialistes, constituent un problème très inquiétant partout en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE la formation, le recrutement et le maintien du personnel infirmier, notamment des auxiliaires immatriculés et des infirmiers et infirmières immatriculés et praticiens, constituent un problème très inquiétant partout en Amérique du Nord;

ATTENDU QUE la formation, le recrutement et le maintien d'autres professionnels de la santé, notamment des physiothérapeutes, des ergothérapeutes et des orthophonistes, constituent un problème très inquiétant partout en Amérique du Nord;

QU'IL SOIT À CES CAUSES RÉSOLU QUE le gouvernement du Nouveau-Brunswick continue de mettre l'accent sur la formation, le recrutement et le maintien des médecins, du personnel infirmier et d'autres professionnels de la santé, et de faire des efforts particuliers dans ce sens.

M. Richard donne avis de motion 23 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste de toutes les initiatives financées par le fonds de la relance économique depuis sa création, et les sources de financement de ces initiatives.

Sur la demande de l'hon. M. Green, il est unanimement convenu de continuer de siéger après l'heure de la pause du midi.

M. Richard donne avis de motion 24 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une ventilation du coût pour la province du Nouveau-Brunswick des messages publicitaires et des annonces diffusés et imprimés au nom des provinces du Canada relativement au rôle du gouvernement fédéral dans le financement des soins de santé.

M. Richard donne avis de motion 25 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Kennedy, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique échangés entre Elena Scraba et le ministère de l'Éducation.

M. Richard donne avis de motion 26 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les études, les lettres et le courrier électronique du 1^{er} novembre 2001 au 1^{er} novembre 2002, relativement à l'autisme.

M. Richard donne avis de motion 27 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M^{me} Mersereau, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre tous les documents, la correspondance, les lettres, le courrier électronique, les documents de travail, les rapports, les évaluations et/ou les contrats concernant la

traduction des arrêtés municipaux des municipalités affectées par la nouvelle *Loi sur les langues officielles*.

M. Richard donne avis de motion 28 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre les documents, les notes de service, les rapports, les dépenses, les études, les lettres et le courrier électronique mentionnant le nom de Gilles Verret, le représentant du Nouveau-Brunswick à Ottawa.

M. McGraw donne avis de motion 29 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. Cosman, il proposera ce qui suit :

attendu qu'il y a 347 nouveaux postes permanents d'infirmières et d'infirmiers depuis le changement de gouvernement ;

attendu qu'il y a 82 médecins de plus au Nouveau-Brunswick depuis juin 1999, soit le plus grand nombre de médecins de l'histoire à travailler dans la province ;

attendu que le gouvernement actuel a investi des sommes records en santé ;

attendu que le gouvernement ouvrira quatre centres de santé communautaires à Lamèque, à Saint John, à Doaktown et à Minto d'ici juin 2003 ;

attendu que le gouvernement actuel a fait en sorte que les infirmières praticiennes et infirmiers praticiens deviennent réalité au Nouveau-Brunswick ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative reconnaisse l'excellent travail du gouvernement à respecter son engagement à renouveler les soins de santé au Nouveau-Brunswick et envers la population néo-brunswickoise.

M^{me} Mersereau donne avis de motion 30 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyée par M. Kennedy, elle proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre une liste des rapports que le gouvernement actuel a commandés mais n'a pas rendus publics depuis son arrivée au pouvoir en juin 1999.

M. Allaby donne avis de motion 31 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. S. Graham, il proposera

qu'une adresse soit présentée à S.H. la lieutenant-gouverneure la priant de faire déposer sur le bureau de la Chambre la correspondance, les lettres, le courrier électronique, les études, les rapports, les analyses, les contrats, le journal de bord de l'avion et les dépenses déposés relativement à une activité pour le club du Nouveau-Brunswick tenue à Ottawa le 12 novembre 2002.

M. Holder donne avis de motion 32 portant que, le mardi 26 novembre 2002, appuyé par M. McGraw, il proposera ce qui suit :

attendu que le gouvernement a présenté à la population du Nouveau-Brunswick un plan de prospérité décennal, intitulé *Vers un meilleur avenir*, qui établit le cadre de prospérité économique et sociale pour toute la population de la province ;

attendu que la portée très précise du plan de prospérité décennal est axée sur la compétitivité mondiale par le développement de notre capacité à innover, de notre productivité et de notre vocation exportatrice ;

attendu que le plan de prospérité décennal est axé sur des stratégies de mise en oeuvre comprenant la diversification économique et le regroupement, le développement économique communautaire et les partenariats stratégiques ;

attendu que le plan de prospérité décennal est axé sur les quatre piliers de la prospérité sociale et économique, soit investir dans la population, créer un contexte fiscal et commercial compétitif, choisir l'innovation et bâtir l'infrastructure stratégique ;

qu'il soit à ces causes résolu que l'Assemblée législative appuie le plan de prospérité décennal, y compris son but, sa portée, ses stratégies de mise en oeuvre et ses piliers

et que l'Assemblée législative s'engage à appuyer les objectifs de prospérité pour 10 ans ainsi que les objectifs de compétitivité pour 10 ans compris dans *Vers un meilleur avenir : Le plan de prospérité du Nouveau-Brunswick*.

La séance est levée à 13 h 17.